



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Creations d'emplois

Question écrite n° 10138

Texte de la question

M. Raoul Beteille appelle l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la réglementation du droit du travail. Il lui demande s'il est possible de remédier à la contradiction qui existe actuellement en matière de charges sociales lors de l'embauche d'une personne. En effet, les déclarations des charges sociales pour les sociétés de moins de 9 salariés se font trimestriellement alors que la demande d'exonération se fait dans le mois de l'embauche. Cela n'est pas sans poser de réelles difficultés aux jeunes créateurs d'entreprise qui ne sont pas toujours informés des délais et ne peuvent ensuite bénéficier d'aucun recours.

Texte de la réponse

Afin d'encourager les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, à participer activement à l'effort d'insertion et de formation des jeunes demandeurs d'emploi ou des adultes en chômage de longue durée, le Gouvernement s'est engagé dans la voie d'une simplification des procédures administratives liées à certaines aides. S'agissant de l'apprentissage, la loi quinquennale relative au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle a ainsi remplacé la procédure d'agrément préalable de l'employeur par une simple déclaration donnant lieu, le cas échéant, à des contrôles a posteriori. S'agissant des autres mesures (contrats de retour à l'emploi, mesures d'exonération de charges sociales, contrats d'insertion en alternance destinés aux jeunes), la commission Prieur, placée auprès du ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville a émis des propositions de simplification et d'allègement des procédures allant dans le sens suggéré.

Données clés

Auteur : [M. Béteille Raoul](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10138

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 janvier 1994, page 198

Réponse publiée le : 11 avril 1994, page 1827